

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 04276

Numéro SIREN : 438 357 295

Nom ou dénomination : Marignan

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 18674

MARIGNAN
Société par Actions Simplifiée au capital de 12.000.000 Euros
Siège social : 4 Place du 8 mai 1945 - 92300 LEVALLOIS PERRET
SIREN 438 357 295 RCS NANTERRE

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 2 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le deux mars,

SAS BAYARD HOLDING, Société par Actions Simplifiée au capital de 80 001 000 euros, dont le siège social est situé 4, Place du 8 mai 1945 – 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre des Sociétés de Nanterre sous le numéro 843 205 808, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel THOMAS,

Associé unique de la société MARIGNAN,

Est amené à se prononcer, par un acte unanime sous seing privé sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- *Révocation de deux membres du Directoire*
- *Pouvoirs pour les formalités*

PAR CONSEQUENT, DECIDE :



PREMIERE DECISION

L'Associé unique, conformément à l'article 14.3.1 des statuts, après avoir pris connaissance de la décision du comité de surveillance de l'Associé unique de ce jour autorisant la révocation de Madame Caroline DELGADO-RODOZ et de Monsieur Frederic ERMENEUX de leur mandat respectif de membre du Directoire de MARIGNAN

Décide de révoquer Madame Caroline DELGADO-RODOZ et Monsieur Frederic ERMENEUX de leur mandat respectif de membre du Directoire de MARIGNAN avec effet à la date des présentes, soit le 2 mars 2021.

L'associé unique donne quitus de leur mandat à Madame Caroline DELGADO-RODOZ et Monsieur Frederic ERMENEUX.

Cette décision est approuvée par l'Associé unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi et les règlements

Cette décision est approuvée par l'Associé unique.

Ce document a été dressé et signé par l'Associé unique et sera inscrit dans le registre spécial des décisions de l'Associé unique de la société.

L'ASSOCIE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Emmanuel THOMAS, the President of SAS BAYARD HOLDING.